

L'escrime à l'Assemblée nationale



La section d'escrime de l'association sportive et culturelle de l'Assemblée nationale (ASCAN) est ouverte aux députés, assistants et fonctionnaires de l'Assemblée, aux fonctionnaires et agents publics des administrations voisines, ainsi que, dans la limite des places disponibles, aux autres personnes extérieures à l'Assemblée nationale, en particulier pour les débutants.

Elle dispose d'une salle d'armes située dans l'enceinte de Palais-Bourbon, au 128 rue de l'Université (Paris 7^e), qui est équipée de quatre pistes électriques, dont deux aussi pour le sabre. Son affiliation à la Ligue de Paris de la Fédération française d'escrime (FFE) lui permet la participation à des rencontres interclubs.

Les activités sportives, confiées à **Maître Bernard DELMAS**, sont ouvertes aux adultes hommes comme aux femmes, tireurs confirmés ou débutants. Une section enfants existe également.

Les cours individuels aux trois armes (épée, fleuret et sabre) alternent avec les assauts ; des tournois sont organisés mensuellement entre tireurs de la salle et, occasionnellement, avec d'autres clubs.

Les horaires des séances sont centrés sur le début d'après-midi :

Mardi	13h15 - 15h15
Mercredi	13h15 - 15h15
Vendredi	13h15 - 15h15

Des leçons individuelles plus intenses de 30 minutes peuvent en outre être dispensées le jeudi de 14h15 à 15h15, moyennant un tarif supplémentaire (cf. ci-dessous).

La saison débute **le mardi 3 septembre 2019**. Pour une première inscription, il convient de prendre rendez-vous avec Maître Bernard DELMAS dans la salle d'armes, exclusivement durant les horaires de cours, en contactant (de préférence par mél) un des responsables de la section :

– M. Eric SZIJ (président) Tél : 01.40.63.82.16 Mél : eszij@assemblee-nationale.fr

– M. Daniel BOKOBZA (trésorier) Tél : 01.40.63.26.83 Mél : dbokobza@assemblee-nationale.fr

Les tarifs de cotisation tiennent compte d'une priorité accordée aux personnes travaillant à l'Assemblée nationale :

Situation	Montant total	dont licence	dont ASCAN
Adhérents de l'Assemblée nationale	295 euros	56 euros	50 euros
Adhérents extérieurs	350 euros	56 euros	75 euros
Leçons individuelles du jeudi	<u>Majoration</u> de 170 euros		
Compétitions (autres que rencontres loisir)	<u>Majoration d'assurance</u> de 6 euros		

Règles relatives au certificat médical : Depuis l'an dernier, les certificats médicaux, dont les modèles par âges et catégories sont téléchargeables sur le [site de la Fédération française d'escrime](http://www.federation-escrime.fr) (FFE), restent valables trois ans, sous réserve, les deuxièmes et troisièmes années, de remplir et signer les deux documents suivants : [Auto-questionnaire Cerfa](#) et [Attestation](#).

Pour l'information en cours de saison, consulter notre site : <http://leslamesdelassay.free.fr>

L'escrime pour les jeunes à l'Assemblée nationale



La section d'escrime de l'association sportive et culturelle de l'Assemblée nationale (ASCAN) dispose d'une catégorie enfants permettant la pratique de ce sport dès l'âge de sept ans. Elle accueille ainsi les enfants de députés, d'assistants et de fonctionnaires de l'Assemblée nationale. D'autres enfants peuvent être admis, dans la limite des places disponibles, en particulier pour les débutants.

L'enseignement est assuré par **Maître Bernard DELMAS** et **Maître Jérôme WESTHOLM**. Il est collectif et organisé en trois niveaux, à raison d'une heure et quart pour les débutants (1^{er} niveau), et d'une heure pour les 2^e et 3^e niveaux. Les débutants pratiquent le fleuret, et les enfants des 2^e et 3^e niveaux les trois armes (fleuret, épée et sabre).

La démarche pédagogique amène l'enfant à ajuster ses comportements en fonction des situations, à oser mais aussi à se maîtriser, à mieux exploiter ses possibilités tout en respectant l'adversaire.

Les cours ont lieu le mercredi, la salle d'armes étant située dans l'enceinte du Palais Bourbon, au 128 rue de l'Université (Paris 7^e). Les horaires sont les suivants :

Niveau 1	15h30 - 16h45
Niveau 2	17h00 - 18h00
Niveau 3	18h00 - 19h00

Les **inscriptions**, ainsi que les **réinscriptions**, seront prises le **mercredi 11 septembre 2019 de 10 heures à 17 heures** à la mairie du 7^e arrondissement, lors du *Forum des associations* (116, rue de Grenelle). Nous insistons sur la nécessité de procéder également aux réinscriptions dès le mercredi 11 septembre, afin que le **mercredi 18 septembre** soit consacré à la constitution des groupes de niveau et, si possible, à la reprise des activités sportives.

Pour une première inscription en cours de saison, dans la limite des places disponibles, il convient de prendre rendez-vous avec Me Bernard DELMAS dans la salle d'armes, exclusivement durant les horaires de cours, en contactant préalablement (par mél de préférence) un des deux responsables de la section :

– M. Eric SZIJ (président) Tél : 01.40.63.82.16 Mél : eszij@assemblee-nationale.fr

– M. Daniel BOKOBZA (trésorier) Tél : 01.40.63.26.83 Mél : dbokobza@assemblee-nationale.fr

Les tarifs de cotisation tiennent compte d'une priorité accordée aux enfants des personnes travaillant à l'Assemblée nationale :

Situation	Montant total	dont licence	dont ASCAN
Rattachés à l'Assemblée nationale	225 euros	56 euros	50 euros
Adhérents extérieurs : un enfant	345 euros	56 euros	75 euros
Adhérents extérieurs : deux enfants	615 euros	112 euros	150 euros
Adhérents extérieurs : trois enfants	850 euros	168 euros	225 euros

L'écusson du club est inclus dans la cotisation.

Règles relatives au certificat médical : Depuis l'an dernier, le certificat médical reste valable trois ans, sous réserve chaque année de remplir un questionnaire et de signer une attestation. Les modèles de certificats médicaux (âge, catégorie...) sont téléchargeables sur le [site de la Fédération française d'escrime](#) (FFE). Les adhérents ayant fourni un certificat médical depuis moins de trois ans devront remplir et signer les deux documents suivants : [Auto-questionnaire Cerfa](#) et [Attestation](#).

Pour l'information en cours de saison, consulter notre site : <http://leslamesdelassay.free.fr>